



Communiqué officiel

Mardi 12 mai 2020



Mesdames, Messieurs, les Présidentes et Présidents,

Comme indiqué précédemment, nous revenons vers vous afin de vous éclairer sur l'issue des compétitions de cette saison 2019/2020.

Concernant les compétitions seniors D1 à D5 et Futsal D1 et D2 :

Comme vous le savez, la demande du District concernant l'obtention d'une dérogation annulant les descentes compte tenu du nombre restreint de rencontres jouées effectivement cette saison n'a pas été retenue par le comité exécutif de la FFF (COMEX).

Dès lors, conformément à la décision du COMEX, nous sommes **contraints d'appliquer une descente par groupe (le forfait général s'il y a lieu occupant cette place de relégable)** auxquelles il convient d'ajouter toutes descentes d'une autre équipe visée par une décision remettant en cause, pour quelque motif que ce soit, son maintien dans la poule (descente d'une équipe réserve conditionnée par la descente de l'équipe première, infraction de l'article 83, mise hors compétitions, infraction au statut de l'arbitrage, etc.).

Dans cette lignée, le Comité Directeur du District a acté la décision du COMEX et appliquera, comme prévu dans le règlement, les infractions au statut de l'arbitrage et à l'article 83 dont les causes sont antérieures à la situation engendrée par le Covid19.

A l'inverse, avec l'annulation des tournois et manifestations, ce confinement a empêché les clubs de générer la trésorerie nécessaire pour faire face aux dépenses de fin de saison. **De ce fait, le Comité Directeur du District vous confirme que les sommes dues (et reprises sur votre compte club) ne seront pas exigibles au 30 juin 2020. Vous aurez la possibilité d'échelonner le remboursement de votre dette avant le 31 décembre 2020.**

Afin de pallier cette situation inédite et gérer au mieux les championnats pour la saison prochaine, différentes organisations des compétitions ont été étudiées en tenant compte de multiples critères comme par exemple :

- Le décalage du nombre d'équipes par niveau compte tenu des aménagements liés aux descentes et le maintien des montées réglementaires,
- L'impossibilité de garantir une reprise des championnats début septembre comme à l'accoutumée,
- Les difficultés de calendriers compte tenu des conditions climatiques en période hivernale,
- Les futures descentes possibles de Ligue des équipes non descendues cette année,
- La possibilité de laisser des dates de calendrier disponibles afin que les clubs puissent organiser des tournois et manifestations et ainsi compenser cette fin de saison difficile.

Fort de ces éléments, le Comité Directeur du District des Flandres **a acté l'organisation des championnats seniors masculins pour la saison prochaine en poules de 10 équipes contre 12 à ce jour.**

Après étude, cette solution a le mérite de répondre à toutes les problématiques et apparaît largement comme le scénario le plus adapté à cette situation, contrairement aux possibles championnats à 13 voire 14 équipes qui impliqueraient une surcharge de notre calendrier.

Dès lors, pour la saison 2020-2021, le schéma des compétitions seniors D1 à D5 sera organisé de la manière suivante :

4 poules de D1 (40 équipes)

6 poules de D2 (60 équipes)

7 poules de D3 (70 équipes)

8 poules de D4 (80 équipes)

Sans oublier la D5 qui s'agencera autour de 8 à 9 poules en fonction des engagements.

Concernant les compétitions Seniors Réserves et Vétérans :

Comme indiqué depuis le début de la saison dernière, les championnats Seniors Réserves et Vétérans seront également **sur une seule phase en poule de 10 équipes** dès cette rentrée.

Concernant les compétitions Jeunes, Seniors Féminines, Réserves et Vétérans :

A ce jour, le COMEX a acté le 16 avril 2020 que, dans « le cas **particulier des compétitions se déroulant sur plusieurs phases**, dans la mesure où la dernière phase, à ce jour, soit n'a pas débuté soit ne compte que quelques matchs, il apparaît inenvisageable d'arrêter le classement au 13 mars 2020. Dès lors, **pour ces compétitions en plusieurs phases, et uniquement pour celles-ci, il n'y aura ni accessions, ni relégations ni champions et chacune de ces épreuves en 2020/2021 sera donc composée des mêmes équipes qu'en 2019/2020.**

Pour autant, le COMEX devrait apporter dès cette semaine **des éléments complémentaires concernant ces compétitions agencées en plusieurs phases**. Nous ne sommes donc **pas à ce jour en mesure de vous apporter plus d'informations concernant les issues de ces championnats**. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous dès connaissance.

Comme nous nous sommes engagés, nous souhaitons dès à présent, en toute transparence, vous faire part de ces éléments afin de vous permettre de vous organiser au mieux.

Nous tenons également à vous rappeler que vous bénéficiez, comme depuis deux ans maintenant, d'une assistance juridique au niveau du District que vous pouvez contacter par mail referentjuridique@districtdesflandres.fr afin de vous aider au mieux dans vos démarches pour vos éventuelles demandes de recours.

Sachez que nous sommes et restons engagés à vos côtés afin de permettre d'ici quelques temps, ensemble, une reprise dans les meilleures conditions.

Bien à vous,

**Pauline BLONDEAU,
La Secrétaire Générale**